

nonobstant l'article 76(4) du Règlement, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat;

Que les témoignages recueillis sur ce sujet au cours de la dernière session soient déferés au comité; et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Connolly (Halifax-Nord), Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (Mada-waska-Restigouche), Hastings, Inman, Lefrançois, MacDonald (Queens), McGrand, Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, le sénateur Croll, appuyé par la sénatrice Fergusson, du consentement du Sénat et nonobstant l'application de l'article 44(1) d) du Règlement, propose...

Des voix: Suffit!

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, consentez-vous à adopter la motion?

L'honorable M. Molson: Honorables sénateurs, je voudrais seulement demander à mon honorable collègue d'ajouter à sa motion un alinéa concernant le dépôt de prévisions budgétaires au comité de la régie intérieure et de la comptabilité.

L'honorable M. Croll: On m'a signalé, en ma qualité de président de ce comité, que, d'après le Règlement, nous devons, dans les 15 jours suivant le commencement de la session, déposer un rapport relatif à nos dépenses. Nous le ferons en temps opportun. Le Règlement ne prévoit rien de plus. Cependant, rien n'empêche, assurément, qu'à l'avenir nous soumettions des prévisions concernant nos dépenses, bien que cela soit très difficile pour le moment, étant donné que nous aurons bientôt à rédiger notre rapport.

Ce sera fait, mais, je le répète, cela n'est pas prévu par le Règlement.

L'honorable M. Molson: Je me bornerai à ajouter que le président du comité de la régie intérieure et de la comptabilité a demandé au comité du Règlement et de la procédure d'envisager une réunion dans un proche avenir, afin de mettre au point une règle en ce qui concerne les prévisions budgétaires des comités. Cela n'a pas encore été fait, comme le signalait mon honorable collègue qui ajoutait que son comité présentera son relevé des dépenses d'ici à 15 jours. Cela me semble tout à fait acceptable.

L'honorable M. Davey: Honorables sénateurs, je voudrais que tout cela soit bien clair. Je connais bien l'article 84 du Règlement en vertu duquel nous sommes tenus de présenter au Sénat un relevé de nos dépenses à ce jour, mais, si je comprends bien la motion du sénateur McDonald relative au comité spécial des communications de masse, nous devrions aussi prévoir nos dépenses pour le reste de la durée de notre comité. Est-ce exact?

L'honorable M. Croll: Cela n'est pas dans le Règlement, je l'ai dit, mais je voulais le présenter quand même.

L'honorable M. Lamontagne: Mais le sénateur Davey voudrait bien savoir, il me semble, s'il existe des comités de second ordre.

[L'honorable M. Croll.]

L'honorable M. McDonald: Honorables sénateurs, je tiens, avec votre permission, à exposer la marche que nous avons suivie et la position dans laquelle nous nous trouvons. Si j'ai bonne mémoire, il y a un article du procès-verbal du comité permanent de la régie intérieure et de la comptabilité qui impose aux comités du Sénat de présenter des budgets. De l'avis de bien des membres dudit comité, il faudrait modifier la chose et insérer un article dans ce sens dans notre Règlement.

Comme le signalait tantôt le sénateur Molson, la question a été examinée lors de la dernière séance du comité permanent de la régie intérieure et de la comptabilité, soit la semaine dernière. Le sénateur Molson, qui est président du comité permanent du règlement et de la procédure, assistait à la réunion du comité de la régie intérieure et de la comptabilité, et je crois savoir qu'il a l'intention de convoquer son comité afin de faire de cela un article du Règlement du Sénat plutôt qu'un élément du procès-verbal de ce comité. J'espère néanmoins que nous pourrions nous autoriser des procès-verbaux du comité de la régie intérieure et de la comptabilité pour procéder de la façon adoptée jusqu'à ce que nous puissions convoquer le comité du règlement et de la procédure et apporter le changement voulu au Règlement.

Des voix: D'accord.

L'honorable M. Lamontagne: J'ai un grief à exposer au sujet du mode de procédure adopté aujourd'hui. Je ne m'oppose pas à ce que l'on modifie le texte de la motion, de façon à prévoir le genre de comptabilité voulu. Néanmoins, comme président du comité sénatorial spécial de la politique scientifique et comme premier motionnaire, j'aurais aimé être averti du changement prévu dans la motion.

L'honorable M. Molson: Honorables sénateurs, je me demande si je pourrais simplement ajouter un mot. Je n'essaie pas de compliquer les choses. Je voudrais dire qu'à mon avis, nous poursuivons tous les mêmes objectifs. Nous pouvons avoir de légers malentendus, ou peut-être avons-nous compliqué un peu les choses en tentant de réaliser les mêmes objectifs.

L'honorable M. Lamontagne: C'est un manque de consultation.

L'honorable M. Molson: Vous avez peut-être raison, sénateur Lamontagne, je l'ignore vraiment, mais il s'agit sans doute d'une absence de renseignements. Chose certaine, cependant, l'an dernier, au cours des délibérations du comité permanent de la régie intérieure et de la comptabilité et du comité permanent du Règlement et de la procédure, il est apparu clairement que les membres de notre Chambre voulaient connaître les frais occasionnés par les diverses activités autorisées par le Sénat parce qu'ils n'étaient plus aussi modiques qu'il y a quelques années. Ces frais atteignent maintenant des sommes importantes et il semblait tout à fait approprié et souhaitable que notre Chambre adopte des méthodes de comptabilité qui s'imposaient pour contrôler les dépenses. Autant que je sache, personne ne cherche à contrôler l'activité d'un comité en particulier ou de mettre en doute ses travaux. C'est tout simplement, il est juste de le dire, à mon avis, que nous dépensons maintenant d'énormes sommes et que nous devons donc en rendre compte minutieusement. Comme c'est là notre objectif, il me semble